



N° 689-2013/ARR/DC/SPHC

Date du : 03/04/2013

Rapport
à
la présidente de l'assemblée de la province Sud

OBJET : inscription à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques du phare du cap N'Dua, commune du Mont-Dore

PJ: un projet d'arrêté

En 2005, la direction de la culture de la province Sud a présenté à la commission des sites et monuments historiques de la province Sud une liste prévisionnelle de bâtiments à protéger au titre desquels figurait le phare du cap N'Dua situé sur la commune du Mont-Dore.

Cette proposition de protection notifiée, le 4 novembre 2011, à la Nouvelle-Calédonie, propriétaire du phare a reçu un avis favorable par courrier en date du 2 mars 2012.

La commission des sites et monuments historiques de la province Sud a rendu un avis favorable à l'inscription du phare du cap N'Dua à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques lors de sa séance du 5 juin 2012.

Tel est l'objet du présent arrêté que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.